

## Le Commerce du Bois : Après une année 2022 compliquée, des perspectives 2023 contrastées

Le jeudi 15 juin 2023, Le Commerce du Bois (LCB) a tenu son assemblée générale au Mob Hôtel de Saint-Ouen. Un lieu choisi pour sa proximité du chantier du Village des athlètes des Jeux Olympiques 2024, visité l'après-midi. Cet événement a rassemblé près de 70 participants incluant les membres de l'association mais aussi des partenaires, des membres de la filière bois, des professionnels de la construction, des journalistes ainsi que des intervenants qui ont pu présenter leur activité sur des stands dédiés. A cette occasion, Jean-Louis CAMICI, Président de LCB, est revenu sur le contexte du marché et ses perspectives, ainsi que les actions menées par l'association : suivi des marchés, lancement en mai 2022 de l'Académie LCB, travaux liés à la réglementation (REP PMCB, CITES, RDUE, RSE, sécurité-incendie), R&D ou encore, actions de communication pour contribuer au développement des usages du bois et faire connaître l'offre des membres.

A Paris, le 16 juin 2022 – Jean-Louis CAMICI a souligné que l'année 2022 a été compliquée en raison du contexte géopolitique lié à la guerre en Ukraine, avec une crise de l'énergie, une chute des ventes en juin, une inflation et un redémarrage en décembre. Après les années marquées par la pandémie de COVID-19, 2022 n'a pas représenté un retour à la normale. Les perspectives pour 2023 restent contrastées, avec des inquiétudes persistantes concernant les volumes et les marges, dans un contexte de faible dynamisme de la construction. Il précise cependant : « La situation de notre filière n'est pas un long fleuve tranquille, cependant, la RE2020 continue de représenter une formidable opportunité pour le matériau bois et je suis convaincu qu'il en ressortira renforcé dans ses multiples usages ».



### Des engagements toujours plus forts en matière de RSE

Arnaud HETROIT, directeur de LCB est revenu sur la nouvelle Charte des engagements RSE du Commerce du Bois lancée en décembre 2022 et entrée en vigueur en janvier 2023. Fruit d'un travail collectif impliquant tous les collègues de membres et incluant des parties prenantes externes (ONG, partenaires institutionnels et commerciaux, etc.), elle remplace l'ancienne Charte environnementale de LCB datant de 2006. Cette Charte RSE renforcée s'appuie sur des dispositifs variés tels que le système de diligence raisonnée de LCB, les certifications de gestion durable, la formation des forces de vente, l'information vers les clients, mais également la mise en place de politiques internes en ce qui concerne notamment la conduite des opérations et l'impact carbone des activités. Les engagements s'orientent autour de trois piliers fondamentaux : l'approvisionnement durable (réduire les impacts sociaux et environnementaux), la vente responsable (une communication transparente) et la conduite des opérations maîtrisées (une politique RSE et une réduction de l'empreinte carbone des activités).



L'Assemblée Générale de LCB a été l'occasion de remettre deux nouvelles attestations de conformité à la Charte RSE du Commerce du Bois, la première à la société Henry Timber et la seconde à SEF Barillet. Les deux sociétés ont obtenu la note maximale à savoir le Timber-Score A.

### Focus sur le nouveau Règlement Déforestation de l'Union Européenne (RDUE)

En tant qu'organisation de contrôle du RBUE, bénéficiant d'un agrément de la commission européenne, l'association suit de près les évolutions liées à la législation européenne et en particulier au Règlement Déforestation de l'Union Européenne (RDUE).

Caroline DUHESME, Directrice stratégie de l'ATIBT a présenté le nouveau RDUE pour permettre aux entreprises présentes de mieux s'y préparer : définition, objectifs, calendrier des grandes échéances, comparaison avec le

RBUE, etc. Le RDUE, publié au journal officiel le 9 juin entrera en vigueur le 29 juin 2023 et son application est prévue pour le 30 décembre 2024 (30 juin 2025 pour les PME). L'objectif de cette nouvelle réglementation est de minimiser la contribution de l'UE à la déforestation et à la dégradation des forêts dans le monde.

Pour ce faire, LCB fera évoluer avec ses partenaires, son système de diligence raisonnée afin de permettre aux entreprises de continuer à se conformer à la législation européenne.

### **Rayonnement dans les médias et communication**

Jessica THOLON, Responsable Communication de LCB a ensuite dressé le bilan des actions « relations presse » et « réseaux sociaux » qui ont, comme message principal, « Le bon bois pour le bon usage ».

Au cours de l'année 2022, LCB a bénéficié de 71 articles dans la presse ainsi que des interviews à la radio et à la télévision. Les impressions sur les réseaux sociaux (LinkedIn, Twitter et Facebook) sont à la hausse puisqu'avec 20 à 25 messages postés par mois, l'association a totalisé plus de 800 000 vues. Sur LinkedIn, le nombre d'abonnés a augmenté de +80% en 1 an. En ce qui concerne les autres actions de communication, LCB publie quatre revues par an diffusées majoritairement au format numérique avec un taux d'ouverture de 46% et une newsletter hebdomadaire ouverte à 50%. L'association a également lancé le nouvel espace membres de son site internet qui permet aux adhérents de retrouver tous les documents liés à la Charte RSE et au SDR mais aussi de promouvoir leurs produits et services de manière autonome sur leur page dédiée.

### **Des commissions dynamiques attentives aux évolutions du marché**

Les Présidents des Commissions ont ensuite présenté l'état des marchés internationaux du bois et les travaux menés durant l'année. Globalement, 2022 a été une année très impactée par les effets post-Covid, le conflit en Ukraine et le repli de la construction neuve.

La situation du marché des sciages de bois résineux est contrastée. La crise ukrainienne a prolongé les sursurractions qui sont apparues durant le Covid. La demande étant soit bien inférieure à la consommation soit bien supérieure. La consommation aux Etats-Unis est au plus bas : les logements individuels ont diminué de -28,1% en avril 2023 vs 2022 et les permis de construire de -21,2% en avril 2023 vs 2022. Mais l'on constate les prémices de la reprise avec des prévisions positives pour les logements individuels en 2023. L'Europe continue d'augmenter sa part de marché aux USA avec +25% d'exportations en janvier-avril 2023 par rapport à la même période en 2022, pour atteindre 1,79 M de m<sup>3</sup>. L'Europe atteint aujourd'hui 16% de part de marché des importations USA. Le marché européen présente de nombreuses disparités et se prépare à affronter un ralentissement de la construction neuve. Les mises en chantier de logements individuels ont diminué de -18% en France en janvier-avril 2023 vs 2022. Aussi bien l'Europe que le Royaume-Uni ont réduit très fortement leurs importations sur les 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> trimestres 2022 ainsi que le 1<sup>er</sup> trimestre 2023. Le stock est faible sur de nombreux marchés avec une reprise des commandes de la GSB mais une tension forte des négociants qui veulent maintenir des stocks très faibles. *« Avec de nombreuses sursurractions de la demande, la perte du volume russe sur l'Europe qui n'est pas compensée par ailleurs, les réductions de productions en cours et à venir, il est difficile au niveau mondial aujourd'hui de connaître le véritable équilibre entre la production et la consommation. En France, le marché de la rénovation va être essentiel pour tenir une demande d'ici la fin de l'année et surtout sur 2024 avec un marché de la construction neuve dépressif. »* indique Armel CHAUMONT.

Parmi les travaux lancés par la Commission Résineux, la brochure « Les Bois du Nord » a été mise à jour et modernisée. L'événement a été l'occasion de diffuser le document en avant-première dans sa version papier. Actualisation d'un ouvrage datant de l'an 2000 cette brochure générale et pédagogique aborde les avantages des Bois du Nord avec une mise en avant de leurs usages. Ce travail a été réalisé avec la participation des membres de LCB mais aussi des fédérations nordiques.

Concernant les panneaux de contreplaqué, l'année 2022 a été marquée par un 1<sup>er</sup> semestre sous tension (manque de matière, prix en hausse). Une tension qui s'est relâchée au 2<sup>nd</sup> semestre. Le bilan des importations fait état d'une diminution de -7,3 % en volume mais d'une augmentation de +21% en valeur, pour un total de 480 000 m<sup>3</sup> de panneaux de contreplaqués importés, dont 77% de feuillus. Les principales origines sont la Chine (24%), la Belgique (15%), l'Espagne (13%), la Finlande (6%), l'Italie (5%) et le Brésil (4,5%). La Russie n'en fait plus partie, suite à sa mise sous embargo. *« En 2023, le marché est moins demandeur, avec des contrastes entre des secteurs toujours bien actifs comme l'industrie du transport, et des tendances négatives tels que le bâtiment neuf ou l'ameublement en baisse alors que la rénovation est étale. »* précise Aline BERTOCCHI.

Afin de communiquer au mieux sur les différents usages des panneaux, LCB a rédigé plusieurs dossiers spéciaux pour sa revue et sa newsletter sur les contreplaqués et les panneaux de process. Deux modules de formations e-learning sont également en cours de réalisation.

Pour les Bois Tropicaux, le fret maritime en Asie est revenu à un niveau normal et le prix du bois tropical se stabilise après une hausse post-covid salutaire. On constate un marché de la terrasse tropical moins dynamique mais une bonne tenue des marchés de la menuiserie industrielle ainsi qu'une augmentation des produits transformés en provenance du bassin du Congo. La commission mène des travaux autour de la promotion des bois tropicaux certifiés, de la R&D avec notamment les fiches FDES et le projets Dryades (évaluation des impacts des Cycles de Vie), mais aussi autour du classement à la CITES de certaines essences et du portail Thémis de suivi des approvisionnements responsables. « *Dans un contexte réglementaire évolutif avec le nouveau RDUE, on prend toute la mesure de la diligence raisonnée de LCB.* » rappelle Dominik Mohr.

En 2022 le marché de la terrasse bois est en recul et est revenu à des surfaces proches de 2019. Cela se justifie par la pandémie de COVID additionnée au conflit en Ukraine, à la réduction de la trésorerie des entreprises, à la crise de la construction neuve, à des taux d'intérêts bloquant pour l'achat de biens immobiliers couplés avec une inflation majeure des matériaux, à l'augmentation des coûts d'énergie et des produits de consommations courantes ainsi qu'à une météo capricieuse jusqu'à fin avril. « *Nous manquons de visibilité sur l'avenir et 2024. Cependant quelques espoirs demeurent pour 2023 avec un été arrivé sur toute la France et l'envie de profiter de ses extérieurs, les surstocks de 2021 pour les distributeurs qui semblent enfin être écoulés, un marché du bois plutôt stable sur 2023 et des commandes de réapprovisionnement sur le decking en GSB et en négoce* » met en avant Claudie MAINDRON.

Un rappel a été fait de la Campagne de Communication sur les Terrasses bois, pilotée par LCB et la FNB et soutenue par France Bois Forêt. Les principales actions sont menées sur les réseaux sociaux et, une page web dédiée où l'on peut retrouver les fournisseurs a été mise en place : [www.ma-terrassebois.com](http://www.ma-terrassebois.com). Un simulateur « bardage et terrasse bois » permettra aussi d'accompagner et de guider les maitres d'œuvre et les maitres d'ouvrage dans leurs choix.

En ce qui concerne le marché de la distribution spécialisée bois, l'offre est supérieure à la consommation. On constate une baisse des prix au milieu du 2<sup>ème</sup> trimestre 2022 et une baisse de chiffre d'affaires en lien avec l'activité neuve qui est en retrait. La rénovation continue quant-à-elle de tirer son épingle du jeu. Les prix continuent de baisser ce qui pourrait redonner du pouvoir d'achat et relancer des marchés en souffrance (ex : la terrasse). Les volumes consommés pourraient à contrario se maintenir. « *De nouvelles obligations pour nos entreprises ont vu le jour comme la REP ou le RDUE, mais le bois est un matériau d'avenir et nous disposons d'un réseau de négociants bois prêt à relever les défis de la neutralité carbone !* » relève François LARESCHE.

2022 a aussi été l'année du Lancement de « [l'Académie LCB](http://l'Académie LCB) », projet phare de la Commission Négoco. François LARESCHE a fait un rappel et un état des lieux des travaux réalisés. Cette plateforme e-learning est un dispositif d'amélioration des compétences relatives au matériau bois et à ses produits, à destination des professionnels du bois. Une vingtaine de modules seront à termes accessibles sur [www.academie.lecommercedubois.org](http://www.academie.lecommercedubois.org). Afin de découvrir un aperçu de ces formations, le module sur « l'argument du bois » est en accès libre après la création d'un compte.

### **Neutralité carbone : enjeux, acteurs et solutions pour les entreprises**

Suite à ces rapports d'activités, une table ronde « Neutralité Carbone, de quoi parle-t-on, quels acteurs et quelles solutions ? » a été organisée. Alexandre HUON DE KERMADEC, Chef de Projet chez Carbone 4, Guillaume TANT, co-fondateur de Releaf Carbon, Benoît DEMARQUEZ, fondateur de Terea et Sébastien Marchal, Responsable des Ventes Industrie chez Swiss Krono ont présenté les grands enjeux de la neutralité carbone et ont échangé avec l'assemblée sur la manière dont les entreprises et l'industrie pouvaient s'engager dans une démarche de décarbonation (mesurer son impact, les acteurs, les solutions) mais aussi, sur la séquestration carbone et le rôle de la forêt.

L'Assemblée générale s'est conclue l'après-midi par une visite du chantier du Village des Athlètes des Jeux de Paris 2024 sur L'Île-Saint-Denis. Guidés par Thomas CHARMASSON Président d'ELAN GIPEN et Guillaume TONDU, Directeur de l'agence IDF ROUX, les participants ont pu visiter le futur écoquartier fluvial avec des immeubles ossatures bois ou mixte bois-béton.



#### **Relations presse :**

**Jessica Tholon – Responsable Communication** [communication@lecommercedubois.fr](mailto:communication@lecommercedubois.fr)

**Arnaud Hétron – Directeur** [direction@lecommercedubois.fr](mailto:direction@lecommercedubois.fr)

Tel : 01 43 94 73 50

**A propos – Le Commerce du Bois**

*Le Commerce du Bois est une association professionnelle représentative des entreprises françaises du commerce national et international des produits bois et dérivés, à destination des marchés de la construction et de la rénovation. LCB fédère des importateurs, des industriels (ex. fabricants de lames de terrasses et de bardages), des agents commerciaux, des négociants spécialisés bois (réunis sous le label Expert Relais Bois), ou encore des partenaires (ex. scieries, logisticiens, etc.). L'objectif de LCB est de faire entendre la voix de ces entreprises auprès de la filière forêt-bois française, des institutions ainsi que des utilisateurs. Tous les membres de LCB sont signataires d'une Charte environnementale de l'achat et la vente responsables, à travers laquelle elles s'engagent à acheter et à promouvoir des bois et produits dérivés issus de forêts gérées durablement.*

*Depuis 2015, LCB est également reconnue par la Commission Européenne comme organisation de contrôle de son Règlement Bois (RBUE) avec une expertise importante développée en matière d'accompagnement des importateurs de bois hors UE. LCB a également lancé en 2022, l'Académie du Commerce du Bois. Cette dernière permet aux commerciaux de renforcer leurs connaissances générales et produits, à travers un apprentissage original sous la forme d'une vingtaine de modules e-learning. Pour en savoir plus : [www.lecommercedubois.org](http://www.lecommercedubois.org) / [www.academie.lecommercedubois.org](http://www.academie.lecommercedubois.org)*